

### **Le mot du président**

La saga des « gilets jaunes » relayée dans le monde entier a révélé les failles de la représentation démocratique dans le jeu politique français. Nos institutions semblent épuisées. **Il n'y a pas assez de contre-pouvoir dans l'exercice de la représentation après l'élection.**

CANOL en 20 ans d'existence a essuyé beaucoup de mépris pour des actions qui se sont pourtant révélées légitimes, au final. Parmi de nombreux exemples, il aura fallu une dizaine d'années pour que la surévaluation injustifiée de la TEOM soit reconnue et corrigée. Malgré la promesse d'un **OPEN DATA** salubre, CANOL constate que la transparence se détériore et l'accès aux informations est laborieux, encombré, aléatoire. De fait la **CADA (Commission d'accès aux documents administratifs)** est complètement engorgée.

Sauf exceptions, les citoyens ne sont jamais consultés avant des prises de décision. Les élus préfèrent se fier aux courriers de plainte qu'ils reçoivent en mairie et aux discussions qu'ils ont lors de leurs déplacements et réunions, quotidiens. Ils ont ainsi le sentiment de « prendre le pouls » de leur commune dont ils ne côtoient pourtant en réalité **qu'une toute petite partie de la population.**

La révolte des gilets jaunes revendique maladroitement le RIC qui risque d'être livré aux calculs politiques et pourrait s'avérer une fausse bonne idée. Il serait préférable de favoriser la démocratie participative plutôt que la démocratie directe. Encore faudrait-il qu'elle parvienne à s'exercer davantage et notamment au niveau local.

Mais les élus redoutent l'émergence d'un véritable contre-pouvoir citoyen délibératif et ne conçoivent fondamentalement ni que l'initiative puisse partir du bas, ni que les citoyens puissent savoir mieux que les élus et les technocrates ce qui est bon pour eux.

**Le défi démocratique majeur est sans doute d'améliorer en couverture, en qualité de service, en réactivité, les organisations représentatives pour les rendre compatibles avec un rythme de concertations et de décisions qui ne saurait ralentir.**

Il y a un grand débat public pour faire front au désarroi et à la colère. **CANOL ne peut négliger d'y participer pour aborder les vrais sujets et éviter que le débat soit accaparé par ceux qui n'ont d'autre souci que de demander toujours plus à l'Etat en pensant que ce sont les autres qui paieront.**



### **Métropolisation : le modèle lyonnais a du mal à servir d'exemple**

Début décembre 2018, CANOL a publié la seule étude (<http://www.canol.fr/etude-metropole/>) complète sur la situation de la **Métropole de Lyon** trois ans après sa création. Sa lecture attentive montre que, pour le moment, les objectifs d'économies d'échelle n'ont pas été atteints et ne sont pas en mesure de l'être.

Les dépenses de fonctionnement ont grimpé de 116 %, alors que les recettes progressaient de 91%. Les dépenses de personnel se sont accrues de 74 %. Enfin l'incontournable poste social a représenté 50% des dépenses de fonctionnement, plombant le « dynamisme » de la **Métropole**. **Le nouvel ensemble Nouveau Rhône et Métropole issu de la transformation de l'ensemble précédent Département et Grand Lyon, a généré depuis sa création, donc à périmètre égal, plus de 600 millions d'€ de dépenses d'exploitations supplémentaires, financées par l'impôt et par la dette. Alors que l'objectif affiché était une réduction des coûts !**

Pour le contribuable, l'économie promise s'est donc transformée en **hausse de la fiscalité, 14.5%, soit 7 fois le rythme de l'inflation (+2.1%).** C'est ce qui a permis de sauver la situation.

Si, après **Nantes et Lille, Bordeaux Métropole** renonce à imiter le modèle lyonnais, c'est que ses élus ont de bonnes raisons de ne pas se lancer dans l'aventure, attentifs qu'ils ont été aux résultats lyonnais. Il reste à ce jour deux métropoles qui hésitent à franchir le pas : **Nice et Toulouse**. Il ne fait aucun doute que le **Président de la République** n'osera pas imposer son projet.

Nous écrivions que ce premier mandat aura été un mandat de **rodage**. A ce jour, la campagne des Municipales de 2020 est déjà lancée. Les candidat(e)s à la présidence devront, dans leur programme, être en mesure de démontrer un **cadre précis et chiffré aussi bien pour la gouvernance bien plus transparente que pour les bases de fonctionnement de cette collectivité. Sinon, dix ans d'énergie et de dépenses auront été inutiles et dommageables pour les habitants et les contribuables de cette collectivité dont ils ont toujours peine à saisir l'intérêt !**

## La Métropole baisse la T.E.O.M. de 17%

Le **conseil métropolitain** vient de voter son budget 2019. Sous la pression de CANOL et s'inspirant des résultats de la Mission d'évaluation, il prévoit des **recettes de Taxe d'Enlèvement des ordures Ménagères de 112 millions d'euros, soit une baisse de 17%** par rapport au produit attendu sans baisse des taux (135 M€).

Les taux ne seront sans doute votés qu'en mars, mais d'ores et déjà les contribuables peuvent s'attendre à une baisse significative de leur contribution. **Les habitants de Lyon et Villeurbanne qui payaient pour la plupart le service complet, bien qu'assuré dans moins de la moitié des cas, bénéficieront sans doute d'une baisse totale de près de 20%.**



Aux yeux de CANOL, cette baisse n'est pas encore suffisante. En effet, si on suit la jurisprudence du **Conseil d'Etat**, confirmée par la loi de Finances 2019 votée par le Parlement, la réduction aurait dû être de plus de 30%, le dernier coût réel constaté, celui du compte administratif 2017, avoisinant 88 millions d'euros.

L'action de CANOL, menée depuis plus de 10 ans à la **Commission Consultative des Services Publics Locaux**, puis devant les tribunaux, commence donc à porter ses fruits, puisque nous venons d'obtenir une économie de 23 millions d'euros pour les contribuables.

Cette baisse n'étant pas encore suffisante, nous allons continuer notre combat.

## Laborieuses recommandations

Comme l'oblige la loi, la **CRC (Chambre Régionale des Comptes Auvergne-Rhône-Alpes)** a effectué pour la 2<sup>ème</sup> année un suivi de ses recommandations sur 2016 à 2017. Sur 39 rapports, **10 concernaient des collectivités du Rhône qui semblent avoir appliqué la majeure partie des recommandations :**

- **Feyzin (69)** a supprimé les jours de congé irréguliers dès janvier 2018.
- **Fontaine (69)** encadre mieux les heures supplémentaires.
- **La Mulatière** a adopté un guide de la commande publique pour les marchés inférieurs à 25 000 € HT. Par ailleurs, un logiciel de gestion du patrimoine a été acquis et la mise à jour des amortissements a été réalisée.

- **Grigny** a adopté un règlement interne de la commande publique.
- **Villeurbanne** a mis en place un contrôle de la procédure de collecte des horodateurs, propose de substituer à la demi-journée de la femme, un temps de formation mais reste **en attente pour les points relatifs au temps de travail.**

▪ **Irigny** a décidé de supprimer 4,5 jours de congé supplémentaires dits « jours de la municipalité » ; **Deux jours de congé supplémentaires devront encore être supprimés** pour amener la durée du travail à 1 607 heures par an.



Des progrès mais que de lenteurs pour administrer conformément à la loi !

## La ville de Lyon est un paradis fiscal et sportif

Pour tenter de faire fonctionner le pays aux finances exsangues, le gouvernement de la **France** tente de taxer tout et n'importe quoi, provoquant la colère des **gilets jaunes**.

Mais il existe un îlot de richesse aux moyens inépuisables : la **ville de LYON**.

Au printemps, elle s'était faite remarquer en passant un **accord cadre de 999 999 999 € pour l'achat de places de rugby (LOU rugby)**.

Malgré les remarques de CANOL, elle vient de réitérer en commandant, pour **999 999 999 € également, l'achat de places de Hockey sur glace (Lhc les Lions)**.



Peut-être est-ce de la provocation.

Mais comme le montant maximum de ces deux marchés représente **plus de 4 000 € par habitant, CANOL présentera à nouveau une demande d'annulation du marché.**

Nous envisageons également de demander la suppression de tous les impôts et taxes de la commune, qui pourront être largement compensés par la corne d'abondance mise à jour en 2018.

## CANOL Actualités

est une publication de l'association CANOL, association loi de 1901, n°069 1044 566. Sa parution est de 5 numéros par an.

B.P. 19 – 69131 ECULLY CEDEX - tél./fax : 04.78.35.32.74 - e-mail : canol69@orange.fr

Directeur de la publication et rédacteur en chef : Charles ROSSI

Imprimerie : ECULLY GRAPHIC, 64 chemin des Mouilles – 69130 ECULLY

Dépôt légal : février 2008. ISSN : 1964-8472



## Des difficultés et des lacunes pour la commune de L'Arbresle

La commune de **L'Arbresle** est au-centre de la communauté de communes du **Pays de L'Arbresle** et finance de nombreux équipements socio-éducatifs, culturels et sportifs.

Sur les exercices 2011 à 2017, ses capacités **d'autofinancement se sont progressivement dégradées** et les investissements réalisés sur la période, ont nécessité un recours constant à l'emprunt sans qu'aucune information n'ait été donnée sur la structure de la dette ni sur les durées d'amortissement d'un certain nombre d'immobilisations. Les taux de réalisation des dépenses d'investissement sont faibles, 55 %. La capacité de désendettement de la commune **atteint 6,8 années, ce qui est significatif d'un endettement élevé**. Les comptes administratifs ne mentionnent pas la liste des subventions attribuées, ni l'en cours des emprunts garantis.

Divers contrats relatifs à des fournitures et prestations de service sont conclus, de manière récurrente avec les mêmes fournisseurs, **sans que la commune ne puisse justifier d'une mise en concurrence minimale préalable**.

La masse salariale progresse de **2,5 % par an en moyenne**. De nombreux agents se voient attribuer irrégulièrement des jours ARTT, des jours de congé d'ancienneté sont irrégulièrement accordés et **le respect des 1 607 heures de travail annuel n'est pas assuré pour l'ensemble des agents de la commune**.



Les commissions constituées pour assister le **conseil municipal** doivent être validées par celui-ci et destinataire des compte rendus tout en respectant une représentation proportionnelle.

De façon générale, la commune n'est pas exemplaire en matière de transparence pour les citoyens, concernant les informations financières essentielles notamment.

## La CRC étrille la COR

La **COR (Communauté d'Agglomération de l'Ouest Rhodanien)** créée en avril 2014, est issue de la communauté de 34 communes, 51000 habitants dont le centre est **Tarare**. L'objectif était d'élaborer un **projet commun d'aménagement et de gestion rationnelle du territoire**.

La **CRC (Cour Régionales des Comptes)** dresse un constat assez stupéfiant sur les exercices 2014 à 2017 :

- La **mutualisation des services**, en principe génératrice de rationalisation et d'économies reste embryonnaire ;
- Le **pacte financier et fiscal de solidarité**, générateur d'équilibre entre communes n'a pas été engagé ;
- Le coefficient d'intégration fiscale, mesurant le rapport entre les revenus de la COR et ceux des communes, n'a pas augmenté, indiquant un **élargissement insuffisant des compétences à la COR** ;

▪ Les documents budgétaires et comptables révèlent des lacunes en ce qui concerne la programmation pluriannuelle des investissements, les méthodes d'amortissements, d'engagements hors bilan, d'état de la dette comptable non conforme aux engagements ;

▪ Certaines **subventions ne sont pas identifiées**, 6M€ sur 14,9M€ ;

▪ Le **patrimoine présente un écart de 4,5M€** entre l'inventaire et l'actif comptable ;

▪ La commande publique révèle plusieurs **anomalies pénalisantes lors des tractations avec les contractants** ;

▪ La **croissance des effectifs** due à l'élargissement des compétences (+50%) n'est pas compensée par des réductions pour les 34 communes et la **gestion du temps de travail** n'est pas formalisée.

Sur le plan financier, **les charges ont augmenté de +44,3%, plus vite que les ressources +25,5%**. Ce qui conduit à un excédent brut de fonctionnement insuffisant, et une capacité d'autofinancement supérieure à 13 ans (plafond légal 12 ans). Ce constat négatif serait dû en partie au transfert à la **COR** de la compétence transport, sans compensation à ce jour. En effet, une **analyse préfectorale diligentée par la CRC** a indiqué que la **COR** doit négocier une compensation par la **Région**.

On conclut que la gestion de la COR s'avère décevante et



entachée d'irrégularités. C'est une coutume de son président **Michel Mercier** qui a pourtant une longue expérience de la gestion publique et nous avait déjà gratifié de sa maîtrise exceptionnelle du projet du **musée des Confluences**.

Le président d'une entreprise privée de taille similaire aurait été sanctionné depuis longtemps et serait du coup dispensé d'exercer de nouvelles fonctions similaires mais dans notre **République Française**, il n'en va pas ainsi. A défaut, devrait-on faire appel aux juristes japonais ?

## Réduire la dépense publique demande «de gros efforts» ?

La **Préfecture de Région** a attribué un marché sur avis de 34 pages concernant pas moins de 38 accords-cadres de prestations de traiteurs.

On y trouve comme prestations, accueil, petit déjeuner, collations diverses, galette des rois, goûter de Noël, panier repas, plateau repas, cocktail, buffets froid et chaud. En bref 38 lots pour 1 000 000 € chacun dont lots 28 à 32 attribués pour le **département du Rhône, soient 5 millions d'euros**. Nous voilà nourris et même rassasiés !



Le Préfet étant en l'occurrence acheteur, on peut s'interroger au passage, comment il pourrait assigner les acheteurs au *Tribunal Administratif* s'il y avait des irrégularités.

## La Chambre Régionale des Comptes est satisfaite pour Belleville

La commune concrétise une fusion récente avec la commune limitrophe de *Saint-Jean-d'Ardières* pour atteindre 12600 habitants.

Le financement propre de la commune a couvert près de 78,2 % de ses dépenses d'investissement sur la période **2012 à 2017**, elle a eu à recourir de manière modérée à l'emprunt. L'endettement est maîtrisé au regard de la capacité de désendettement qui est bonne (moyenne de 3,5 ans sur la période).

La commune de *Belleville* est actionnaire à hauteur de 78,6 % du capital social de la *Société Anonyme d'Economie Mixte immobilière de Belleville (SAEMIB)* qui gère 208 logements. Le conseil municipal est tenu de délibérer une fois par an sur le sujet, ce qui n'a jamais été fait durant la période. De même les comptes certifiés d'organismes importants n'ont pas été produits à l'appui des comptes administratifs *SEMCODA, OPAC*.

Pour plusieurs marchés, l'ordonnateur a retenu des modes de notation ayant pour conséquence de neutraliser irrégulièrement la pondération des critères, et la mise en oeuvre d'une publicité et d'une mise en concurrence préalables laissent parfois à désirer.

**Les effectifs globaux sont restés sensiblement les mêmes entre 2012 et 2017.** Néanmoins la règle d'attribution par la commune d'un jour de congé supplémentaire par tranche de cinq ans d'ancienneté acquis dans l'année, plafonné à 3 jours maxi, est **dépourvue de fondement légal.**

**Somme toute, la situation financière de la commune est satisfaisante.**

## Région : CANOL ne pourra plus contester des marchés de 500 000 € !

Lors de l'audience du 17 janvier du *Tribunal Administratif de Lyon* ont été examinées les demandes de CANOL d'annuler les marchés suivants :

▪ Achat d'espaces promotionnels, de billets sportifs et de prestations de communication, pour un montant de **500 000 € TTC**. pour le **tournoi de tennis « OPEN PARC Auvergne-Rhône-Alpes »**;



▪ Achat d'espaces promotionnels, de billets sportifs et de prestations de communication lors de la **saïson 2017/2018 de l'Olympique Lyonnais** pour un montant de **402 000 €**.

Ces marchés étaient passés sans que les besoins de la *Région* aient été définis, sans que les bénéficiaires des places aient été désignés... et sans appel à la concurrence !

A la suite d'une jurisprudence récente, le rapporteur public a estimé que **ces montants n'étaient pas suffisamment significatifs par rapport à l'ensemble des dépenses de la région (plus de 3 milliards d'euros !)** et a proposé de rejeter notre demande.

**Tous les moyens sont bons pour éliminer les gêneurs et « cramer notre pognon » !**

## La Région va-t-elle maîtriser la formation professionnelle ?

A la lecture du document de 140 pages, nous estimons que le *CPRDFOP 2018-2021* (contrat de plan régional des formations et de l'orientation professionnelles) est à la hauteur de son budget qui s'élève à **540 M€ en 2019, soit 18% des frais de fonctionnement de la Région.**

Comme l'exige la *loi Notre*, la *Région* est désormais compétente et chef de file dans ce domaine qui intègre aussi l'apprentissage.

La Région, l'Etat et les autorités académiques ont signé ce CPRDFOP, après concertation avec les collectivités territoriales, l'insertion professionnelle, les organisations d'employeurs, les syndicats de salariés, Pôle Emploi. **Point essentiel, les branches professionnelles** interviennent activement pour élaborer le contenu des formations comme le précise la loi. Le CPRDFOP a fixé 4 orientations :

✓ **Répondre aux besoins d'emplois non satisfaits dans 8 domaines** (Industrie du futur et production industrielle, BTP, Numérique, Santé ...).

✓ **Viser l'insertion professionnelle**, le retour à l'emploi et la sécurisation des parcours professionnels **en s'appuyant sur un réel service public régional de l'orientation (SPRO).**

✓ Mettre en oeuvre le *CPRDFOP* dans les territoires et combattre les disparités.

✓ S'assurer de la pertinence et de l'efficacité des politiques d'orientation et de formation.

Ce CPRDFOP a arrêté 26 actions partagées avec le CREFOP (Etat, Région et syndicats). Chaque action suppose des constats, objectifs, cibles-bénéficiaires, propositions d'actions, des résultats et indicateurs.



CANOL estime que le *CPRDFOP 2018-21* reste trop imprécis sur certains points :

▪ **Les objectifs et indicateurs de performance existent bien, mais ne sont pas quantifiés, donc comment** disposer de critères chiffrés pour renouveler ou abandonner une formation ?

▪ Pourtant prévue, **l'implication des branches professionnelles n'est pas perceptible** alors que celles-ci ont une réelle connaissance des besoins de qualification des apprenants et peuvent influencer sur une généralisation de l'alternance ?

▪ Les apprenants adultes ne font pas d'évaluation des cycles de formation donc comment mesurer l'efficacité de ces formations ?

Par ces dispositifs de bonne gestion, la *Région* devrait éviter les formations « bidons », surfacturées ou faussement labellisées qui ont fait florès au cours de cette dernière décennie (cf. rapport de la Cour des Comptes en 2017).



## Budget 2019 de la Région : Encore des efforts à réaliser !

Si le budget 2019 de la **Région** va dans le bon sens, il y aurait encore quelques améliorations à faire :

- Ne pas faire de comparaison avec le budget précédent, mais avec les dernières réalisations connues, c'est-à-dire le compte administratif 2017, ou mieux encore les résultats 2018, car **comparer de la fiction avec de la fiction ne signifie pas grand-chose !**



- Réduire les charges de personnel : la fusion **Auvergne et Rhône-Alpes** devait soi-disant le permettre !

- S'interdire de **financer plus de 50% des dépenses de fonctionnement du bénéficiaire d'une subvention**, sans quoi son existence n'est alors pas justifiée.

- Ne pas reconduire voire infléchir une subvention quand les objectifs quantitatifs et qualitatifs ne sont pas atteints.

- Accélérer la fusion d'organismes communs aux anciennes-régions comme l'association **Auvergne Rhône-Alpes-Entreprise** a su le réaliser ;

- Réduire le **nombre de membres du CESER** comme la **Bourgogne-Franche-Comté** a su le faire, 37 supprimés début 2018 ;

- Fusionner les **FRAC (Fonds Régional d'Art Contemporain)** de **Clermont Ferrand et Villeurbanne** (21 salariés et 3M€ de subventions) comme les **Drac (Direction régionale des affaires culturelles de l'Etat)** **Auvergne et Rhône-Alpes** ont su le faire en 2016 !

- **Arrêter d'acheter de la publicité pour la Région**, cela étant un acte d'autosatisfaction pour son président mais ne présentant aucun intérêt pour les citoyens !

- Au contraire, **mettre en valeur les réalisations de la Région** en fixant des objectifs dans chacune de ses compétences avec le suivi des indicateurs correspondants pour en publier les résultats afin que **sa performance puisse être évaluée !**

## Un Campus du numérique tant désiré !

L'ancien **Hôtel de la Région** situé à **Charbonnières** resté **inoccupé pendant 8 ans**, va finalement être réhabilité par **Wilmotte & Associés** en 2019 pour devenir en 2020 le **Campus du numérique**, provisoirement implanté à la **Confluence**. Ce campus aura 10 000 m<sup>2</sup> de surface utile sur un site de 11 ha. Le coût du projet s'élève à 30 M€ pour l'opération immobilière + 30M€ pour le soutien du projet.



Le campus veut **démultiplier 34 formations labellisées dans les départements de la Région**, afin de répondre à une demande régionale de 7000 postes qui seraient non pourvus, formation initiale, formation continue, service aux entreprises, de type **fab-lab**, atelier de **coworking**, accélérateur, hôtel d'entreprises et autres équipements et outils collectifs destinés à être partagés. La **Région** vise ainsi 3 autres objectifs :

- ✓ Apporter le haut débit dans tous les foyers ;
- ✓ Diviser par deux les zones blanches ;
- ✓ Renforcer la transition numérique des entreprises.

Les investissements s'élèveront à **650 M€ pour la période de 2017-2021**. **CANOL** souhaite que la Région rende compte de l'avancement de ce programme coûteux.

## « On the road to CES »

On se souvient du déplacement controversé au **CES (Consumer Electronic Show de Las Vegas)** d'**Emmanuel Macron**, alors **ministre de l'Economie** effectué en 2016. La **France** a toujours envoyé beaucoup de start-up au **CES**. Ce qui permet de s'enorgueillir chaque année du fait que l'Hexagone fournit le plus gros contingent étranger, **comme si la quantité était un gage de qualité**. Mais cette année, l'absurdité a atteint son maximum puisque **la France a lâché dans l'Eureka Park plus de start-up que les Etats-Unis**, pays hôte du salon, **cinq fois plus peuplé et premier marché technologique occidental**. En tout, **381 jeunes pousses tricolores ont fait le déplacement**.

Evidemment pour la 6ème année consécutive, la **Région Auvergne-Rhône-Alpes** n'a pas été en reste avec une importante délégation de **40 entreprises (33 start-up sélectionnées par la CTA et 7 entreprises régionales « visiteurs »)**. L'ensemble des entreprises a bénéficié depuis plusieurs mois d'un programme d'accompagnement sur mesure pour optimiser leur présence, « **On the Road to CES** », élaboré par **Minalogic** et d'un espace dédié au **CES**. En outre, une contribution à hauteur de **50% du coût du billet d'avion, de l'hôtel et du stand des start-up**.



Consumer Technology Association™ LAS VEGAS  
JANUARY 08 - 11, 2019

Pour autant, certains s'interrogent ouvertement sur la justification de ce déploiement annuel de forces tricolores dans le désert du **Nevada**. **Quels résultats concrets peuvent espérer les participants au CES dont pour certains, on peut**

franchement douter de la pérennité, car souvent éloignés de produits pensés pour des besoins et un marché.

D'ailleurs, l'incubateur du *Puy-en-Velay*, *Fred Potter*, fondateur de la start-up française d'objets connectés *Netatmo* et habitué du salon, se pose franchement la question de ce que font là-bas beaucoup de gens !

Près de 75% des start-up françaises présentes cette année au CES le sont grâce à des fonds publics !

## Marchés publics : Circulez, il n'y a rien à voir

Le 27 novembre, le **tribunal administratif de Lyon** a rendu sa décision dans l'affaire qui opposait CANOL à la **ville de Lyon** à propos de l'**achat de filtres à air**.

Parmi les nombreux marchés passés de façon anormale, celui-ci avait été choisi en raison des multiples irrégularités qui entachaient la procédure, **affectant la concurrence au point que le choix s'est fait sur une seule offre !**

CANOL a été déboutée au motif qu'elle « ne démontre pas être lésée dans les intérêts qu'elle défend de façon suffisamment directe et certaine par la passation ou les clauses du contrat dont la validité est contestée. **L'association ne démontre pas, en particulier, que la passation du contrat a un impact significatif sur la fiscalité des contribuables** ».

Alors que la réglementation fait de la concurrence le moyen de garantir « l'efficacité de la commande publique et la bonne utilisation des deniers publics », on pourrait croire pourtant que des infractions multiples ayant pour effet d'éliminer toute concurrence contribuent à rendre plus coûteux les achats. Mais, dans cette affaire, il est évidemment impossible d'en apporter la preuve, faute d'offre concurrente.

Autrement dit, **lorsque les irrégularités atteignent à la caricature, le préjudice n'est plus quantifiable, donc il n'existe plus.**



C'est surtout le faible montant estimé du marché (340 000 €) qui a servi de base à la décision du T.A. (encore que l'accord cadre ne comportait pas de montant maximum).

Il était important de rejeter sur ce motif la requête de CANOL pour ne pas avoir à se prononcer sur les turpitudes qu'on pressent dans la passation de ce marché (cf. rapport d'analyse) et **sans doute nous intimider afin de ne pas nous encourager à réitérer ce genre de requête !**

## Micmac dans les modalités de mise en oeuvre de la politique du logement

La publication récente d'un **référé de la Cour des comptes** illustre encore une fois la **complexité des structures décentralisées**, les surcoûts administratifs (non précisés) qui s'ensuivent, et, bien sûr, le défaut de productivité...

Les compétences entre **Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS)**, **Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement (DREAL)** et **Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM)** sont trop cloisonnées : les **DDTM** suivent la programmation et la production de logements, tandis que la **DDCS** s'occupe de l'attribution des logements sociaux et du relogement des publics prioritaires, sans coordination entre elles, et par exemple sans partager suffisamment les données locales.

Résultat, un travail chronophage d'harmonisation entre ces acteurs qui les conduit à négliger certaines missions, comme le contrôle des conventions d'aide personnalisée au logement (**APL**) passées avec les bailleurs sociaux (18 Md€/an !).



Faute de fonctionnaires dans ce domaine, **l'État** externalise différentes tâches pourtant régaliennes. Ainsi, les dossiers des candidats au droit au logement opposable (**DALO**), qui donne en principe priorité à un relogement, sont instruits par **Docapost**, filiale de **La Poste**. **Docapost** assume donc un rôle crucial tant pour les bénéficiaires que pour **l'État** qui peut, lui, se voir condamner à des amendes et astreintes s'il ne relogé pas les bénéficiaires du **DALO** dans les délais prévus.

En 2018, la commission de médiation de **Seine-Saint-Denis** a, à elle seule, examiné 14 500 dossiers au rythme de 300 à 400 en une demi-journée, chaque semaine. **Idem dans le Rhône où les commissions de médiation avaient accumulé en 2016, 1 300 dossiers en retard : Docapost a été appelée à la rescousse.**

**Le Premier ministre qui a répondu à ces observations le 14 janvier semble rester interloqué et paralysé !**

***L'union fait la force !***

BULLETIN D'ADHESION 2019

81

à retourner à : CANOL - B.P. 19 - 69131 ECULLY Cedex - Tél/fax : 04.78.35.32.74 - e-mail : [canol69@orange.fr](mailto:canol69@orange.fr)

NOM Prénom : ..... N° téléphone : .....

Adresse : ..... e-mail : .....@.....

souhaite adhérer à CANOL et joins un chèque de : ..... € (adhésion minimum : 30 € - membre bienfaiteur : 75 € ou plus) le montant versé fera l'objet d'un reçu fiscal qui vous permettra d'en déduire 66% sur vos impôts.

souhaite recevoir les bulletins sous forme papier

peux consacrer un peu de mon temps pour aider CANOL. Merci de me contacter pour examiner en quoi je peux être utile.